

hellio

# Borne de véhicule électrique et CEE : tout ce que vous devez savoir

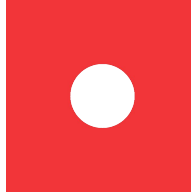
Web-conférence du 26 mars 2026



hellio

## Sommaire

- 1 Pourquoi électrifier la flotte ?
- 2 Aides Mobilisables - CEE
- 3 Offre Bornes de recharges Hellio
- 4 Questions / réponses



## Pourquoi électrifier la flotte ?

La transition énergétique s'accélère aujourd'hui sous l'effet des objectifs climatiques nationaux et européens, visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la décarbonation des usages énergétiques.

Dans ce contexte, **les bailleurs sociaux** jouent un rôle clé. En tant qu'**acteurs majeurs du logement collectif**, ils participent à la transformation des territoires que ce soit à travers la rénovation énergétique des bâtiments, l'évolution des infrastructures, ou encore le développement de la mobilité durable.

L'**électrification des véhicules de service constitue ainsi un levier concret pour accompagner cette transition**, notamment pour les équipes qui utilisent quotidiennement des véhicules.

### Alors pourquoi électrifier la flotte ?

- **Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>** liées aux déplacements professionnels
- **Réduction des coûts de carburant et d'exploitation** grâce à l'électricité et à un entretien réduit
- **Être exemplaires dans la transition écologique**, en cohérence avec les démarches RSE des bailleurs sociaux



## Pourquoi électrifier la flotte ?

L'article L224-8 du Code de l'environnement impose aux pouvoirs adjudicateurs (dont les bailleurs sociaux) des objectifs d'intégration de véhicules à faibles émissions dans leur flotte :

- 40 % de véhicules à faibles émissions depuis le 1er janvier 2022
- 37,4 % de véhicules à très faibles émissions du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029
- 45 % de véhicules à très faibles émissions à compter du 1er janvier 2030

### Alors pourquoi électrifier la flotte ?

Pour un bailleur disposant d'une flotte de 30 véhicules thermiques :

- Depuis 2022  
 $40\% \times 30 = 12$  véhicules à faibles émissions minimum
- À partir de 2026  
 $37,4\% \times 30 = 11$  véhicules à très faibles émissions minimum
- À partir de 2030  
 $45\% \times 30 = 14$  véhicules à très faibles émissions minimum



## Fiche CEE TRA-EQ-114



Achat ou location d'un véhicule électrique par une personne morale

Pour accompagner l'électrification des flottes des bailleurs sociaux, plusieurs dispositifs de financement existent.

Un des leviers mobilisables le dispositif des CEE. Dans le cas des bailleurs sociaux, c'est la fiche **TRA-EQ-114** qui s'applique. Les CEE contribuent au financement de l'acquisition de véhicules électriques ou à faibles émissions, notamment pour les flottes professionnelles.

### Cette fiche concerne :

- l'**achat** d'un **véhicule léger** électrique **neuf**
- l'**achat** d'un **utilitaire léger** électrique
- ou le **rétrofit** électrique d'un **véhicule thermique**

### Conditions principales d'éligibilité :

- véhicule **100 % électrique**
- **achat** ou **location** longue durée  $\geq 24$  mois
- **conservation** du véhicule au moins **24 mois**

### Principaux justificatifs :

- certificat d'immatriculation
- facture ou contrat de location
- fiche récapitulative de l'opération

Les opérations doivent être **engagées avant le 1er janvier 2030**



## Fiche CEE TRA-EQ-114



Volumes et Prime CEE

Cas d'un Parc < 100 Véhicules

Type de véhicule	Véhicule neufs CEE attribués par véhicule	Véhicules rétrofités
Véhicule léger électrique (M1)	74 200 kWh cumac	59 800 kWh cumac
Utilitaire léger électrique (N1/N2)	156 800 kWh cumac	126 300 kWh cumac
Exemple : Achat de 10 utilitaires léger		

Volume CEE = 156 800 x 10 = 1 568 000 kWhc

Prime CEE estimé (7 500 €/Gwhc) = 11 760 €



## Fiche CEE TRA-EQ-114

Volumes et Prime CEE

Cas d'un Parc > 100 Véhicules



Pour les années 2025 et 2026

Type de véhicule	Véhicule neufs CEE attribués par véhicule	Véhicules rétrofités CEE attribués par véhicule
Véhicule léger électrique (M1)	59 400 kWh cumac	47 800 kWh cumac
Utilitaire léger électrique (N1/N2) <u>A compter de 2027</u>	125 400 kWh cumac	101 100 kWh cumac

Type de véhicule	Véhicule neufs CEE attribués par véhicule	Véhicules rétrofités CEE attribués par véhicule
Véhicule léger électrique (M1)	44 500 kWh cumac	35 900 kWh cumac
Utilitaire léger électrique (N1/N2)	94 100 kWh cumac	94 100 kWh cumac

## Aides mobilisables - Autres



### 1 . Bonus écologique

Le bonus écologique est une aide de l'État destinée à soutenir l'achat de véhicules électriques.

Il permet de réduire le coût d'acquisition d'un véhicule neuf et peut être mobilisé par les entreprises et certaines structures, selon les conditions en vigueur.

### 2 . Prime à la conversion (si remplacement d'un véhicule thermique)

La prime à la conversion peut être mobilisée lorsqu'un véhicule thermique ancien est remplacé par un véhicule plus propre, notamment électrique.

Elle vise à accélérer le renouvellement du parc automobile vers des solutions moins émettrices

### 3 . Autres dispositifs complémentaires

Selon les territoires, d'autres aides peuvent exister :

- aides régionales
- subventions locales ou métropolitaines
- dispositifs spécifiques portés par certaines collectivités

Ces aides peuvent parfois se cumuler avec les dispositifs nationaux et les CEE, ce qui permet d'optimiser le financement global du projet.



## Borne de recharge dans le siège



Installer des bornes de recharge au siège permet d'assurer la recharge des véhicules de service, de faciliter la gestion de la flotte électrique et d'accompagner la transition vers une mobilité plus durable.



### Conditions d'application :



- L'obligation s'applique aux parcs intérieurs ou extérieurs situés sur la même unité foncière.
- Une rénovation est dite « importante » si son coût atteint **25 %** de la valeur du bâtiment.



### Exemptions :



- Sont exclues les PME (moins de 250 salariés, CA < 50 M€ ou bilan < 43 M€) occupant leur propre bâtiment,
- ainsi que les projets où le coût des installations de recharge dépasse **7 %** du montant total de la rénovation.

### Infrastructures requises (usage non-résidentiel) :



Au moins **20 %** d'emplacements pré-équipés.



**2 %** d'emplacements pré-équipés (minimum 1) dimensionnés PMR.



Au moins **1** emplacement équipé d'une borne de recharge accessible PMR.

# Bornes de recharge dans l'habitat collectif

Dispositions relatives au « droit à la prise » pour l'installation d'une borne de recharge électrique en copropriété :



## Processus pour l'occupant

- Équipe sa place à ses frais.
- Bailleur transmet au syndic : projet (1 mois), devis (15 jours).
- Syndic coordonne la répartition (2,5 mois).



## Conditions d'opposition

- Par le syndicat des copropriétaires (délai 3 mois).
- Motifs sérieux et légitimes uniquement (ex : borne existante, projet collectif imminent).

## Ouverture de la prime infrastructure collective

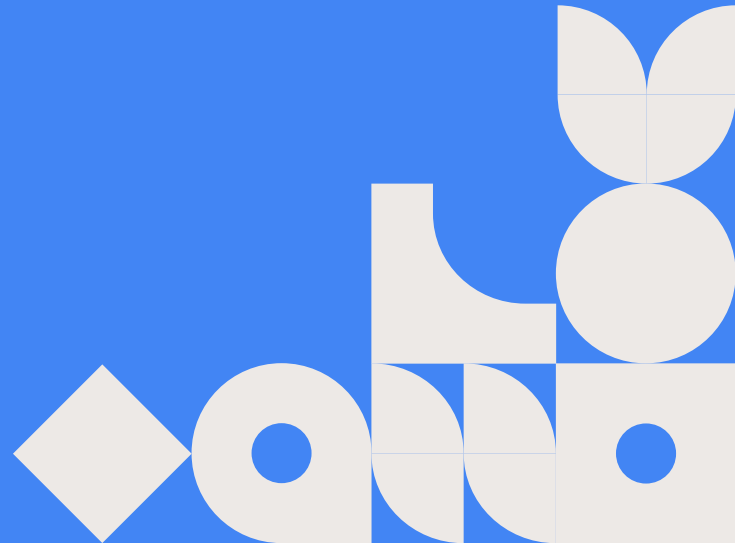
Accessible aux parkings résidentiels des bailleurs sociaux et bailleurs en monopropriété.

CIBLE	USAGE	TAUX D'AIDE	PLAFOND HT
Résidentiel collectif	Infrastructure collective (hors travaux de voirie pour équipement de parking extérieur)	50%	8 000€ jusqu'à 100 places, augmenté de 75€ par place supplémentaires au-delà de 100 places

# Offre Borne de Recharge

Des solutions de recharge adaptées

hellio



## Focus sur la Prime Advenir

Doté d'une enveloppe budgétaire de **520 millions d'€**, Advenir a pour objectif de financer plus de **240 000 points de recharge d'ici à fin 2027** (160 000 fin 2025).

Les aides sont allouées à l'installateur de l'infrastructure primaire et secondaire.



**Solution individuelle**

TAUX D'AIDE TOTAL

**50%**

---

PLAFOND HT PAR POINT DE RECHARGE

**600 €**



**Solution partagée**

TAUX D'AIDE TOTAL

**50%**

---

PLAFOND HT PAR POINT DE RECHARGE

**1.660 €**



**Infrastructure collective**

TAUX D'AIDE TOTAL

**50%**

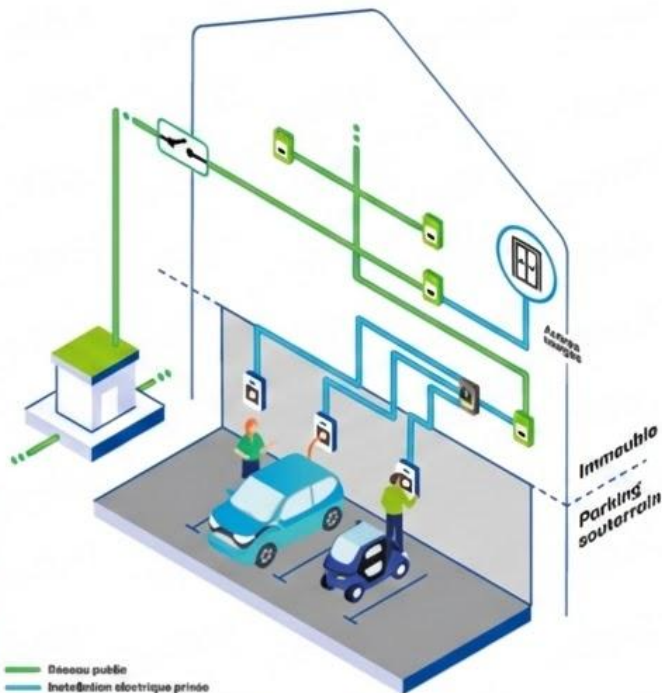
**A partir de 8.000 €**  
par copropriété ou parc résidentiel

**et jusqu'à 5.000 €**  
pour les travaux de voirie en extérieur

Distribuée équitablement entre primo-demandeurs

hellio

# Offre clé en main



Installation d'un **seul compteur électrique dédié** aux bornes



1 **infrastructure collective (IRVE)** reliant des bornes connectées



1 **protection globale** avec 1 seule armoire électrique et 1 seul compteur



1 **PL 36 kW** alimentant **10 bornes** (mini 3,7 kW par borne connectées)



**Centralisation des consommations** en électricité des résidents

Infrastructure collective (IRVE) financée par :



**LA COPROPRIÉTÉ**

- Choix d'un prestataire pour l'installation et la gestion des bornes
- Paiement d'un abonnement au point de charge ou à l'utilisateur



**UN TIERS**

- Logivolt par un opérateur privé partenaire d'Hellio
- ✓ Primes Advenir collectives et individuelles
- ✓ Convention de 5 à 20 ans en échange des travaux d'infrastructure
- ✓ Remboursement via différents canaux (*quote part individuelle, abonnement mensuel, surfacturation du kWh, prestations/options supplémentaires, fourniture et pose des bornes*)




## Cas particuliers : bornes partagées

### Fonctionnement d'une borne de recharge à usage partagé en copropriété.




Ce dispositif, installé en zone commune, permet à tous les résidents de recharger leur véhicule électrique sur un point unique.

La gestion est centralisée pour répartir les frais d'installation et de maintenance. L'accès est sécurisé par badge ou application mobile, garantissant ainsi une facturation individuelle basée précisément sur la consommation réelle de chaque utilisateur.

### Avantages :

-  **Coûts optimisés** : Réduction des frais d'installation, de gestion et de raccordement (moins de points de charge).
-  **Suivi facilité** : Facturation individuelle simplifiée par identification (badge RFID, application, code).
-  **Valorisation** : Amélioration de l'attractivité de l'immeuble.

### Inconvénients :

-  **Conflits** : Risques de tensions sur la disponibilité (nécessite souvent une réservation).
-  **Maintenance** : Complexité des responsabilités et des frais en copropriété.
-  **Évolutivité limitée** : Risque de saturation rapide nécessitant de nouveaux travaux si la demande augmente.

## Offre REA (ENEDIS)

Même fonctionnement que l'alimentation élec d'immeuble : un câble passe à chaque place de stationnement pour un raccordement individuel sur 100% du parking avec 3 postes de travaux :

### Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE)

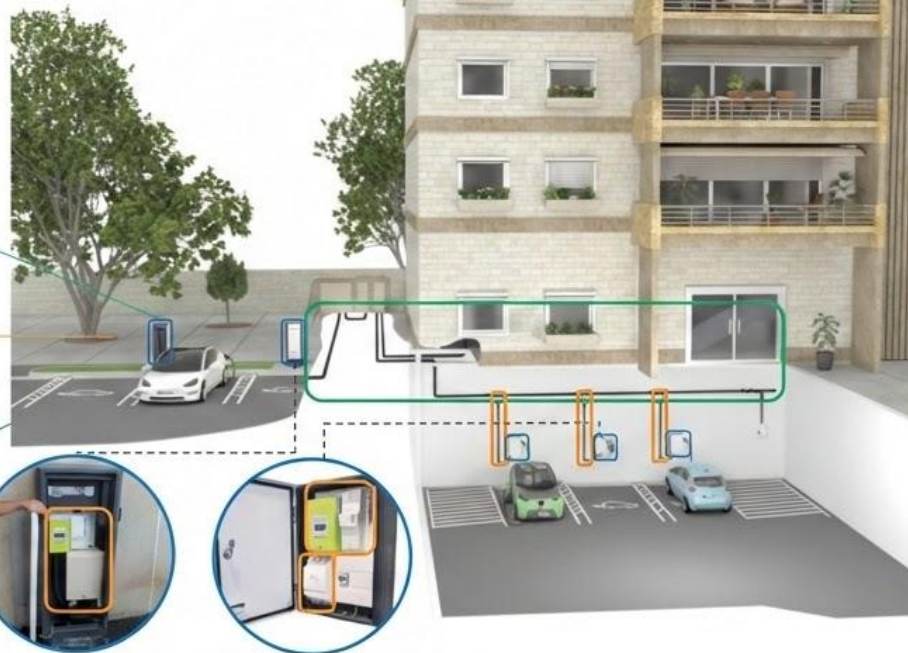
- Aide Advenir collective **aux primo-demandeurs**
- Plafond 8K€ (int) et 13K€ (ext) pour 100 places
- Calcul d'une **quote part** des travaux gelée sur 20 ans (min 440€ et max 2 200€ hors aides)

### Dérivations individuelles (Linky)

- Protection individuelle avec mise à la terre
- 1 tableau élec indiv et 1 consuel
- 1 Linky 9kVA par place de parking
- Coût forfaitaire

### Prise/Bornes de recharge individuelles et adaptées

- Aide Advenir **pour tous** (50% limité à 600€)
- TVA 5,5%
- Coût forfaitaire



Hellio ne facture pas l'accompagnement Enedis mais uniquement l'installation de bornes de recharge

# hellio

## Une gamme de produits adaptée...

Gamme de 3 produits MICHAUD pour répondre aux typologies de place de parking

Prix négociés par Hellio en déduction des aides individuelles d'Advenir



### LINKY

Compteur Installé par ENEDIS  
Peut être installé seul dans **les box fermés**

### PARKBOX 7 GE100

Borne individuelle intérieur et extérieur **avec mur attenant**



### PARKBOX 7 GE96

Borne individuelle d'extérieur  
**sans mur attenant**

Totem peu volumineux  
p22x130xh60



hellio

# ... même pour le parking extérieur depuis 2025

La solution PARKBRIDGE quand l'enfouissement des câbles n'est pas possible ou trop coûteuse

## Protection des racines



Installation à -  
de 2m des arbres.



## Solutions Aériennes et Murales



Attenant à un mur  
de - de 2m de haut.

Contactez Hellio dès maintenant pour structurer votre projet et obtenir les meilleures aides possibles.



Nada BENZIDAN

Ingénieure d'affaire  
Logement social

[nbenzidan@hellio.com](mailto:nbenzidan@hellio.com)

06 84 40 49 18



Lyes KERNOU

Responsable offre  
Recharge Électrique

[lkernou@hellio.com](mailto:lkernou@hellio.com)

06 83 33 49 31

# Merci

hellio

50 rue Madame de Sanzillon  
92110 Clichy

[hellio.com](http://hellio.com)

